OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

Pour toute information,
n'hésitez pas à consulter notre site *www.octalia.org*
ou à nous appeler au : N° Vert **0800 428 000**

Un partenaire exigeant !

OCTALIA a obtenu la certification ISO 9001,
fruit de ses efforts constants et gage de sa volonté de vous offrir en permanence
des services de qualité, pour maîtriser
et contrôler l'ensemble de ses processus de fonctionnement.

OCTALIA
INITIATEUR DE COMPÉTENCES

AB certification
A 1070
ISO 9001 : 2015

OCTALIA. 47 rue de la Victoire — 75009 Paris.
Tél. : 0 800 428 000 — fax : 01 45 74 16 00
www.octalia.org

DEPTA - 19

Taxe d'apprentissage 2019

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

Salaires 2018

Date limite : 28 février 2019

Taxe d'apprentissage 2019 : **mode de calcul**

Taxe brute = Masse salariale x 0,68 %
(hors départements 57, 67 et 68 pour lesquels la taxe brute = 0,44 % ne correspondant qu'au Quota d'apprentissage et à la Fraction régionale)

250 SALARIÉS ET PLUS

La loi n° 2011-900 du 29/07/11 (J.O. du 30/07/11) instaure un bonus-malus pour les entreprises de 250 salariés et plus en fonction de leurs efforts de recrutement de jeunes en CFIP [1].
Le taux de cotisation varie selon le seuil atteint.

Téléchargez l'instruction fiscale sur notre site : *www.octalia.org* ou contactez-nous au 0 800 428 000 (n° vert) pour toute précision.

HORS ALSACE-MOSELLE	Effectif annuel moyen	
Seuil	***>= 250 et < 2 000***	***>= 2 000***
< 1 %	0,4 %	0,6 %
>= 1 et < 2 %	0,2 %	0,2 %
>= 2 et < 3 %	0,1 %	0,1 %
>= 3 et < 5 %	0,05 %	0,05 %
ALSACE-MOSELLE	Effectif annuel moyen	
Seuil	***>= 250 et < 2 000***	***>= 2 000***
< 1 %	0,208 %	0,312 %
>= 1 et < 2 %	0,104 %	0,104 %
>= 2 et < 3 %	0,052 %	0,052 %
>= 3 et < 5 %	0,026 %	0,026 %

Contribution supplémentaire à l'apprentissage = Masse salariale x %

[1] Contrats Favorisant l'Insertion Professionnelle

Fraction régionale
(51 % de la Taxe brute)

Quota d'apprentissage
(26 % de la Taxe brute)

Hors Quota (barème)
(23 % de la Taxe brute)

- **A** *(65 % du Hors Quota)* [2]
- **B** *(35 % du Hors Quota)* [2]
- **Activités dérogatoires**
  (facultatif, plafond : 26 % du Hors Quota)

[2] *Si votre taxe brute est inférieure à 415 €, vous êtes dispensé de ces contraintes d'application*

(−) **Déduction stagiaires**
(plafond 3 % de la Taxe brute)

(=)

Affectations

- **Trésor Public** (pour régions) ne peut être affectée par l'entreprise à des établissements scolaires
- **CFA et/ou SA d'accueil** (concours financier obligatoire si apprenti (s) présent (s) au 31/12/2018)
- **CFA et/ou SA**
- **A** (établissements habilités, niveaux III à V)
- **B** (établissements habilités, niveaux I et II)
- **Établissements habilités par dérogation**
- **CFA et/ou SA d'accueil** (concours financier obligatoire si apprenti(s) présent(s) au 31/12/2018)
- **CFA et/ou SA**

Merci de vérifier, compléter ou modifier les différentes rubriques.

Votre versement :
déclaration unique pour l'ensemble des établissements de l'entreprise : vous renseignez les valeurs et nous adressez les éventuelles conventions de stage ; nous vérifions vos calculs et vous produisons un reçu libératoire.

Déduction stagiaires :
sous certaines conditions (stage obligatoire, statut étudiant, diplôme technologique, formation initiale), si vous avez accueilli des stagiaires en 2018 vous pouvez bénéficier d'une exonération journalière de :

- 25 € pour les diplômes de niv. III, IV et V (cat. A : de CAP à BAC + 2),
- 36 € pour les diplômes de niv. I et II (cat. B : > à BAC + 2),

⚠ Plafond autorisé : 3 % de la Taxe brute.

Contribution supplémentaire à l'apprentissage :
elle n'est due que sous certaines conditions (voir "mode de calcul" en haut de page).
Pour les entreprises de 250 salariés et plus, il est obligatoire de nous adresser la fiche CSA : si vous ne l'avez pas reçue, merci de nous contacter pour l'obtenir et la joindre à votre bulletin de versement.

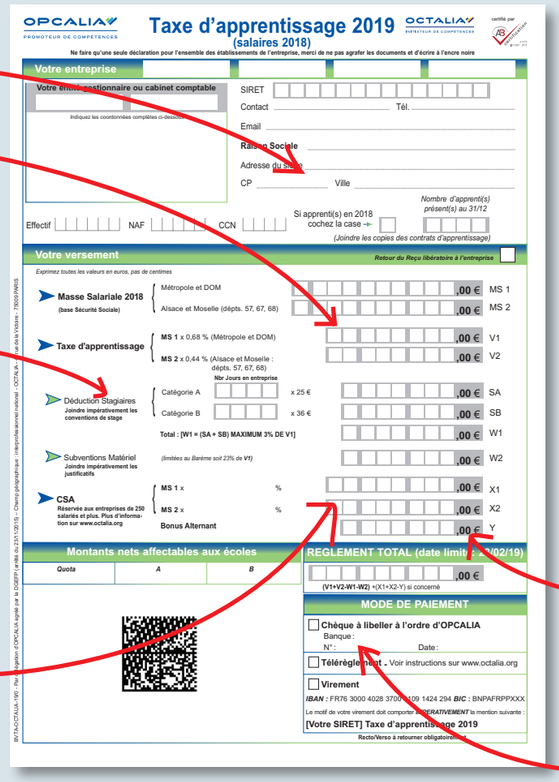
OPCALIA — PROMOTEUR DE COMPÉTENCES
Taxe d'apprentissage 2019 (salaires 2018)
OCTALIA — INITIATEUR DE COMPÉTENCES
Votre entreprise
Votre expert-comptable ou cabinet comptable
SIRET
Contact
Tél.
Email
Raison Sociale
Adresse du siège
CP
Ville
Effectif
NAF
CCN
Si apprenti(s) en 2018 cochez la case →
Nombre d'apprenti(s) présent(s) au 31/12
(Joindre les copies des contrats d'apprentissage)
Votre versement
Retour du Reçu libératoire à l'entreprise
Exprimez toutes les valeurs en euros, pas de centimes
Masse Salariale 2018 (base Sécurité Sociale) — Métropole et DOM — MS 1 — Alsace et Moselle (dépts. 57, 67, 68) — MS 2
Taxe d'apprentissage — MS 1 x 0,68 % (Métropole et DOM) — V1 — MS 2 x 0,44 % (Alsace et Moselle : dépts. 57, 67, 68) — V2
Déduction Stagiaires — Joindre impérativement les conventions de stage — Nbr Jours en entreprise — Catégorie A x 25 € — SA — Catégorie B x 36 € — SB
Total : [W1 = (SA + SB) MAXIMUM 3% DE V1] — W1
Subventions Matériel — Joindre impérativement les justificatifs — (limitées au Barème soit 23% de V1) — W2
CSA — Réservée aux entreprises de 250 salariés et plus. Plus d'information sur www.octalia.org — MS 1 x % — X1 — MS 2 x % — X2 — Bonus Alternant — Y
Montants nets affectables aux écoles — Quota — A — B
REGLEMENT TOTAL (date limite : 28/02/19) — (V1+V2-W1-W2) +(X1+X2-Y) si concerné
MODE DE PAIEMENT
Chèque à libeller à l'ordre d'OPCALIA — Banque : — N° : — Date :
Télèrèglement : Voir instructions sur www.octalia.org
Virement
IBAN : FR76 3000 4028 3700 0109 1424 294 BIC : BNPAFRPPXXX
Le motif de votre virement doit comporter IMPÉRATIVEMENT la mention suivante :
[Votre SIRET] Taxe d'apprentissage 2019
Recto/Verso à retourner obligatoirement

⚠ **Exonération totale** de taxe d'apprentissage pour les entreprises ayant employé un apprenti en 2018 et dont la masse salariale n'excède pas 6 fois le SMIC annuel (107 890 €).

CFA et/ou SA d'accueil : toute entreprise ayant un apprenti sous contrat au 31/12/2018 doit s'acquitter d'un concours financier obligatoire à son CFA et/ou SA d'accueil. Indiquez-nous ici les coordonnées précises d'habilitation de cet établissement. Nous nous chargerons de cette attribution. **Merci de joindre impérativement les copies des contrats correspondants.**

Reversements : mentionnez ici les affectations souhaitées en indiquant le ou les coordonnées des établissements bénéficiaires et, le cas échéant, les montants souhaités.

Bonus : les entreprises de 250 salariés et plus dont le taux d'alternants est supérieur à 5 % de l'effectif annuel moyen bénéficient d'un bonus qui s'impute sur le Hors Quota.
Mode de calcul : (taux d'alternants en sus des 5 % [plafonné à 7 %] x effectif annuel moyen x 400 euros).
Exemple : pour une entreprise de 1 000 salariés avec un taux d'alternants de 5,7 %, le calcul sera de (1 000 x 0,7 % x 400) = 2 800 €.

Mode de Paiement : indiquer ici le mode de règlement choisi pour vous acquitter de votre taxe d'apprentissage.

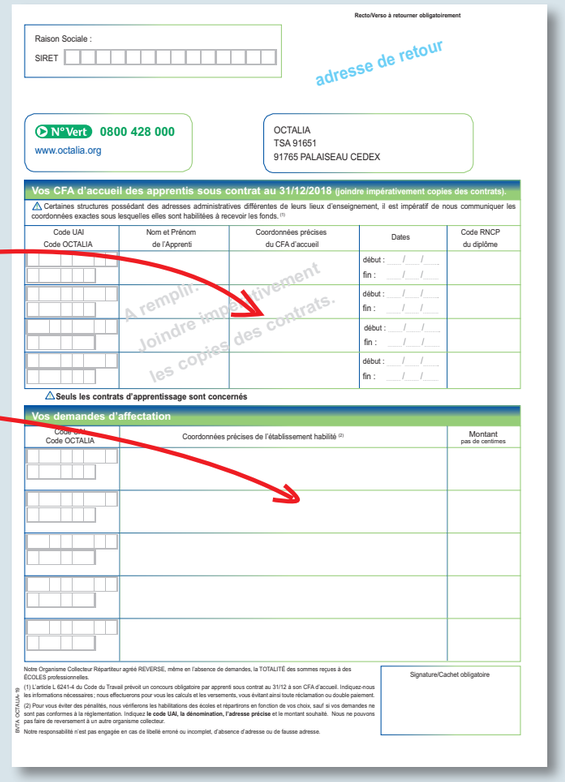
Recto/Verso à retourner obligatoirement
Raison Sociale :
SIRET
adresse de retour
N°Vert 0800 428 000
www.octalia.org
OCTALIA
TSA 91651
91765 PALAISEAU CEDEX
Vos CFA d'accueil des apprentis sous contrat au 31/12/2018 (joindre impérativement copies des contrats).
Certaines structures possèdent des adresses administratives différentes de leurs lieux d'enseignement, il est impératif de nous communiquer les coordonnées exactes sous lesquelles elles sont habilitées à recevoir les fonds. [1]
Code UAI — Code OCTALIA — Nom et Prénom de l'Apprenti — Coordonnées précises du CFA d'accueil — Dates — Code RNCP du diplôme
À remplir — Joindre impérativement les copies des contrats.
Seuls les contrats d'apprentissage sont concernés
Vos demandes d'affectation
Code UAI — Code OCTALIA — Coordonnées précises de l'établissement habilité [2] — Montant pas de centimes
Notre Organisme Collecteur Répartiteur agréé REVERSE, même en l'absence de demandes, la TOTALITÉ des sommes reçues à des ÉCOLES professionnelles.
(1) L'article L 6241-4 du Code du Travail prévoit un concours obligatoire par apprenti sous contrat au 31/12 à son CFA d'accueil. Indiquez-nous les informations nécessaires ; nous effectuerons pour vous les calculs et les versements, vous évitant ainsi toute réclamation ou double paiement.
(2) Pour vous éviter des pénalités, nous vérifierons les habilitations des écoles et répartirons en fonction de vos choix, sauf si vos demandes ne sont pas conformes à la réglementation. Indiquez **le code UAI, la dénomination, l'adresse précise** et le montant souhaité. Nous ne pouvons pas faire de reversement à un autre organisme collecteur.
Notre responsabilité n'est pas engagée en cas de libellé erroné ou incomplet, d'absence d'adresse ou de fausse adresse.
Signature/Cachet obligatoire